

## Economie | APTIC, pour une inclusion numérique optimale



**Aujourd'hui, en France, 13 millions de personnes rencontrent de grandes difficultés avec le numérique. Or, dans le même temps, les services administratifs et autres démarches privées telles que la téléphonie ou la banque, se dématérialisent intégralement. L'enjeu en 2019 est bien de permettre à tous les Français d'accéder au numérique. Pour ce faire, il est indispensable que des lieux dédiés et des professionnels de la médiation prolifèrent aux quatre coins de l'hexagone. Afin d'accompagner les concitoyens les plus éloignés du numérique, l'association APTIC propose le Pass numérique...**

En 2022, 1 613 services administratifs seront dématérialisés. Aujourd'hui, il y a donc urgence à ne laisser personne au bord de la route et initier tout un chacun au numérique. Pour répondre à cet objectif, la coopérative d'intérêt collectif APTIC située à Darwin à Bordeaux, a mis en place un Pass numérique. « Ce Pass permet, par une distribution ciblée, d'agir prioritairement pour les publics visés, au plus près de leurs besoins ». Fort d'une vingtaine d'années d'expériences chez Medias-Cité qui travaille depuis 1998 pour « un numérique équitable, utile, inclusif, ouvert, facteur d'opportunités, porteur de sens et producteur de lien social », Gérald Elbaze, le directeur général d'APTIC connaît bien déjà le public visé. Mais il tient également à s'appuyer sur les acteurs de l'insertion. « Ainsi, nous créons un véritable réseau afin de mailler le territoire et ainsi toucher toutes les personnes éloignées du numérique. »

### Pass mode d'emploi

Ce Pass fonctionne sur le même principe qu'un carnet de tickets restaurant. Il permet de payer totalement ou partiellement les services de médiation numérique. Chaque carnet contient dix chèques d'un montant de dix euros chacun. « La plupart du temps, 70 % des chèques sont utilisés. Ce qui est une bonne statistique. » Ces chèques sont utilisables dans des lieux référencés et garantis un accompagnement choisi. Les organismes qui distribuent ces chéquiers peuvent être des collectivités locales qui s'engageraient pour l'inclusion numérique, une entreprise comme un opérateur téléphonique par exemple qui souhaite permettre à son public de se faire accompagner dans des lieux dédiés afin de limiter la perte de clients du fait de la dématérialisation des processus. Ces chèques peuvent être utilisés chez tout acteur qui proposerait un ou plusieurs services de médiation numérique tels que des espaces publics numériques, des écoles numériques, des fablabs, des « repair » cafés, des tiers-lieux ou bien encore des médiathèques.



## « La dématérialisation a été trop rapide »

Les 26 et 27 septembre derniers, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, s'est rendu à Bordeaux pour rencontrer les acteurs locaux inscrits dans la dynamique de la French Tech. Il a notamment visité les locaux d'APTIC afin de découvrir le Pass numérique et remettre le label "numérique inclusion". Il en a profité pour mettre l'accent sur l'accompagnement. « Il faut former des gens afin d'accompagner au mieux les personnes éloignées du numérique et, ainsi, remettre les services publics au plus près de nos concitoyens, car la dématérialisation a été trop rapide. Nous devons repenser les démarches en ligne. Certains services ne sont pas accessibles par exemple aux personnes porteuses de handicap. » Il en est sûr, « rien ne sera numérique à 100 % », cependant la dématérialisation continue, car « cela rend les démarches plus simples et plus faciles. » Aujourd'hui, donc, le développement des tiers-lieux est un véritable enjeu car au-delà de sa fonction première, celle de rendre accessible le numérique à tous, « ce sont de véritables vecteurs de socialisation ».



Sybillé Rousse

*Crédit Photo :*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 03/10/20*

*[Url de cet art](#)*